



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 22

jusqu'à 19h22,

puis 23

Excusé : 6

Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du seize mars deux-mille- vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Eric GOUBERT, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Frédéric SABATIER, Hélène REMOND, François WIOLAND, Sébastien GENIEIS, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Christelle PAKULIC, Rima MERDJIAN, Loïc GRANOUX, Marie GOTILLOT

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain KARCENTY a donné procuration à Madame Mireille GOYET

Madame Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Claire BAUDRY a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL

Monsieur Kévin GAUDILLAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT

Monsieur Romain JACQUOT a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI

Absents : Monsieur Loïc Granoux arrive à 19h22

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

DCM N°2026-12 : Institutionnel – Indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les fonctions électives locales peuvent donner lieu au versement mensuel d'indemnités de fonction destinées à compenser les sujétions inhérentes à l'exercice effectif des mandats locaux.

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire (IBT) de la fonction publique (indice brut 1027, soit 4110,52 € au 1^{er} janvier 2024) et varie selon la population de la commune et les fonctions exercées.

La commune de Saint-Mitre-les-Remparts relevant de la strate démographique de 3 500 à 9 999 habitants, et le conseil municipal du 21 mars 2026 ayant fixé à huit le nombre d'adjoints, l'enveloppe indemnitaire globale (hors maire) maximum s'élève à $8 \times 23,32 = 186,56 \%$ de l'IBT, soit 7 668,58 €.

Afin de permettre l'indemnisation de l'ensemble des élus municipaux, il est proposé de fixer comme suit la répartition de cette enveloppe :

Fonction	Nombre	Taux IBT	Total IBT	Montant brut en euros
1 ^{er} adjoint	1	20,5 %	20,5 %	1 x 842,66 €
Autres adjoints	7	18 %	126 %	7 x 739,89 €
Conseillers délégués	20	2 %	40 %	20 x 82,21 €
			186,5 %	7 666,09 €

Les indemnités de fonction seront versées mensuellement et revalorisées automatiquement en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est proposé au conseil municipal de fixer et de répartir l'enveloppe indemnitaire globale telle que présentée ci-dessus.

L'exposé du maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2123-20 à L.2123-24-1 et L.2123-20-1,

Vu les articles R.2123-23 et R.2151-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant que les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que la commune de Saint-Mitre-les-Remparts relève de la strate démographique de 3 500 à 9 999 habitants,

Considérant que conformément à l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, sans débat, l'indemnité du maire est fixée de plein droit ;

Considérant que la commune de Saint-Mitre-les-Remparts compte huit adjoints,

Considérant la volonté de permettre l'indemnisation des conseillers municipaux délégués,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : FIXE les taux des indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

- 1^{er} adjoint : 20,5 % de l'indice brut terminal
- Autres adjoints : 18 % de l'indice brut terminal
- Conseillers municipaux délégués : 2% de l'indice brut terminal

Article 2 : PRECISE que la présente répartition totale de 7 666,09 € respecte l'enveloppe indemnitaire définie par le CGCT.

Article 3 : PRECISE que le versement est mensuel avec revalorisation automatique selon l'indice de la fonction publique. Les montants en euros sont renseignés à titre indicatif.

Article 4 : Le tableau récapitulatif des délégations est annexé conformément à l'article L.2123-20-1 du CGCT.

Article 5 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Article 6 : DIT que la présente délibération prend effet à compter de la date exécutoire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Article 7 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, conformément aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT ; sera publiée et affichée conformément aux dispositions en vigueur. Elle deviendra exécutoire après sa transmission au contrôle de légalité, et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Vincent Goyet,
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

ANNEXE :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTIONS ALLOUEES
AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noms prénom	Fonction	Taux	Montant mensuel brut en euros
STEKELOROM Catherine	1 ^{ère} adjointe, déléguée aux solidarités	20,5 %	842,66
MARLOT Stéphane	2 ^{ème} adjoint, délégué à la sécurité, à la prévention et au civisme	18 %	739,89
PEZERIL Marie-Aude	3 ^{ème} adjointe, déléguée aux finances et à la commande publique	18 %	739,89
BRUNO Antoine	4 ^{ème} adjoint, délégué à l'aménagement durable et aux travaux	18 %	739,89
GOYET Mireille née BOURDILLON	5 ^{ème} adjointe, déléguée à la famille	18 %	739,89
BAZZALI Thierry	6 ^{ème} adjoint, délégué à la vie associative	18 %	739,89
DELLAROVERE Marie-Paule	7 ^{ème} adjointe, déléguée à la culture et aux festivités	18 %	739,89
GOUBERT Éric	8 ^{ème} adjoint délégué au tourisme et au patrimoine	18 %	739,89
PAKULIC Christelle	Conseillère déléguée à la valorisation du patrimoine et au numérique	2 %	82,21
SABATIER Frédéric	Conseiller délégué à l'environnement et à l'agriculture	2 %	82,21
BARBEAU Magali	Conseillère déléguée aux festivités et aux traditions provençales	2 %	82,21
SULTAN Frank	Conseiller délégué aux grands projets	2 %	82,21
GAUVIN Cindy	Conseillère déléguée à la santé	2 %	82,21
GENIEIS Sébastien	Conseiller délégué à la performance économique	2 %	82,21
SANTUCCI Eve	Conseillère déléguée à la jeunesse	2 %	82,21
WIOLAND François	Conseiller délégué à l'égalité entre les femmes et les hommes	2 %	82,21
REMOND Hélène	Conseillère déléguée aux partenariats culturels	2 %	82,21
KARCENTY Alain	Conseiller délégué à l'offre de soins	2 %	82,21
JAWORSKI Joséphine	Conseillère déléguée à la participation citoyenne	2 %	82,21
CASANOVA Laurent	Conseiller délégué à l'étang de Berre	2 %	82,21
MERDJIAN Rima	Conseillère déléguée aux équipements et aux risques professionnels	2 %	82,21
GRANOUX Loïc	Conseiller délégué au cadre de vie	2 %	82,21

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20260409-DEL2026-12b-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2026



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

GOTILLOT Marie	Conseillère déléguée aux écoles	2 %	82,21
GAUDILLAT Kevin	Conseiller délégué à la tranquillité publique	2 %	82,21
SEVILLA DELEUZIÈRE Sandrine	Conseillère déléguée au bien-être et à la condition animale	2 %	82,21
JACQUOT Romain	Conseiller délégué à la prévention des risques incendie et domestiques	2 %	82,21
BAUDRY Claire	Conseillère déléguée aux seniors	2 %	82,21
LAFITTE Denis	Conseiller délégué à l'énergie	2 %	82,21